question. Mais je ne suis certes pas d'avis que les députés devraient être condamnés pour avoir suivi les conseils de la Société qui les a informés que, tout en n'ayant pas droit à un cachet, ils pouvaient se faire rembourser leurs faux-frais. Si les députés ont accepté ce remboursement, ils l'ont fait sur le conseil de Radio-Canada, et convaincus que la Société avait consulté des légistes avant de leur écrire. J'espère donc que le premier ministre prendra les mesures nécessaires pour voir à ce que la Société Radio-Canada partage l'avis du ministère de la Justice en la matière, et qu'elle agisse en conséquence.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, selon moi, il y a deux solutions au problème. La première est d'interdire la télévision aux députés et aux sénateurs, ce qui dans certains cas serait un bienfait pour le public. La deuxième, au cas où leurs fauxfrais seraient remboursés, est de leur demander un état détaillé de toutes leurs dépenses légitimes. Autrement, vu l'exemple cité par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), si c'est ainsi que certaines sociétés de la Couronne envisagent leurs dépenses, je puis facilement imaginer la raison de leur déficit annuel.

Il faut certes préciser et peut-être même modifier la loi. A l'heure actuelle, les membres des sociétés de la Couronne et de la Chambre des communes ou du Sénat peuvent se trouver dans une situation assez embarrassante bien malgré eux. C'est à nous, je pense, d'examiner la situation et d'apporter les modifications nécessaires pour remanier la loi, afin d'éviter que pareille situation se présente. C'est au gouvernement de proposer la formule exacte, ce qu'il fera, je présume, avant qu'un de nos collègues de la Chambre ou du Sénat se trouve dans une situation fâcheuse et embarrassante, qui nous obligera à apporter certaines modifiactions.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lapointe désire invoquer le Règlement? ment?

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais

citer l'article 30 du Règlement de la Chambre des communes qui dit:

S'il surgit une question concernant la conduite ou l'élection d'un député, ou encore son droit de faire partie de la Chambre, ce député peut faire une déclaration et il doit se retirer durant la discussion de ladite question.

Or, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a fait connaître sa situation et il a saisi cette occasion pour faire sa déclaration. A mon avis, monsieur l'Orateur, lui et les seize autres députés mentionnés par le très honorable premier ministre (M. Pearson), qui n'ont pas l'intention de faire une déclaration, devraient maintenant, comme le stipule l'article 30, se retirer de la Chambre avant que la discussion sur ce point ne se poursuive.

Je demande donc que cet article soit appliqué et que les dix-sept députés mentionnés se retirent, à moins qu'ils ne signifient immédiatement leur intention de faire une déclaration à ce sujet.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je propose que l'on donne au représentant de Red-Deer l'occasion de parler pendant que la présidence réfléchit sur le rappel au Règlement du député.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, relativement au même rappel au Règlement. Je voudrais vous signaler que l'article 30 dit bien: «il doit se retirer durant la discussion de ladite question». Nous sommes actuellement en pleine discussion et, après la déclaration du député de Red-Deer (M. Thompson), in ne sera plus temps...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député aurait peut-être dû invoquer le Règlement plus tôt Or, il le fait au moment où l'honorable député de Red-Deer prend la parole, et sans savoir ce que dira celui-ci. Pour commencer, il faudrait peut-être lui laisser la parole.

[Traduction]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Le député de Burnaby-Coquitlam a soulevé un point très important. La majeure partie des députés ont reçu, un jour ou l'autre, des fonds publics en remboursement de légitimes...

Des voix: Non.

M. MacEwan: Parlez pour vous.